

Loir&Cher 2020 

Dossier de presse

Fédérer les forces territoriales

8 avril 2013

Sommaire

Introduction.....	Page 3
Une mission : créer un « Centre d’avenir »	Page 4
Renforcer l’attractivité des territoires.....	Page 4
Développer des expertises communes et partagées.....	Page 5
Optimiser et mutualiser les moyens et pratiques.....	Page 6
La gouvernance, les échéances.....	Page 7
Quelle gouvernance ?	Page 7
Les prochaines échéances.....	Page 7
Communiqué de presse du forum « Fédérer les forces territoriales ».....	Page 8
Loir et Cher 2020* - Synthèse de l’Atelier Intelligence Territoriale.....	Page 9

CONTACTS PRESSE :

Publics & Relations – Xavier YVON / Fanny BEZOL – 01 45 72 23 61 / 01 45 72 23 91
xavier.yvon@lesatelierscorporate.com / fanny.bezol@lesatelierscorporate.com

Conseil général du Loir-et-Cher
Amélie LATASTE – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr
Directeur de la communication, Guillaume Néron-Bancel , guillaume.neron-bancel@cg41.fr



Introduction

Alors que l'Acte III de la décentralisation s'esquisse et que la situation économique des territoires semble se contracter de plus en plus, le Loir-et-Cher, l'Eure-et-Loir et le Loiret se mobilisent et s'unissent afin de mieux servir leurs administrés.

Cette initiative, l'une des premières de la sorte en France, traduit une démarche ambitieuse et innovante devant **permettre aux territoires et à ses habitants d'affronter les évolutions sociétales et économiques à venir, tout en conservant les cultures et particularités de chaque département.**

Bien plus qu'une démarche institutionnelle, cette union des forces et des compétences fait l'objet d'un engagement contractuel entre les trois Présidents de Conseils Généraux afin de mettre en symbiose les moyens et compétences de leurs institutions respectives au service de trois axes stratégiques :

- **Renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires**
- **Développer des expertises communes et partagées**
- **Optimiser et mutualiser les moyens et pratiques**

Preuve de cette volonté de réalisations concrètes, les trois Conseil généraux ont déjà « couché sur le papier » la **gouvernance de ce véritable « Centre d'avenir »** et imaginé un **calendrier précis des chantiers et points d'avancements.**



Une mission : créer un « Centre d'avenir »

Dès à présent les trois Conseils Généraux enclenchent plusieurs chantiers coopératifs visant à répondre à trois enjeux territoriaux clés. **Constituée d'une vingtaine de pistes de coopération, cette initiative unique doit très rapidement fixer un cap de développement territorial et offrir une alternative moderne, adaptée et prospective aux paris des décennies à venir.**

Renforcer l'attractivité des territoires

Premier enjeu fixé par les Présidents de Conseils Généraux, l'attractivité des trois départements se révèle être un préambule indispensable à toute autre démarche.

Concrètement les chantiers sur lesquels va se pencher le groupement des trois départements sont prioritairement :

- Réalisation d'infrastructures permettant l'installation de la **fibre optique et / ou l'installation du très haut débit**
- **Favoriser les usages du numérique** par les citoyens, les entreprises et les administrations publiques
- **Une meilleure desserte des territoires** par le TGV et via l'amélioration des liaisons routières et ferrées entre les pôles régionaux.
- **Le développement d'équipements structurants** pour le développement économique (Zones d'activité, plateforme de ferroutage).
- **Ancrer l'innovation dans les territoires** via une optimisation des financements européens, l'appui aux structures innovantes et un soutien aux énergies renouvelables et à la biomasse.

Il s'agit donc de faire de ce territoire de symbiose un acteur indispensable, remarquable et attractif, d'un côté en permettant **un développement harmonieux et non concurrent des trois départements, de l'autre en imposant une part de voix concertée et systématique lors de toutes sollicitations de l'Etat de la Région.**

Quelques chantiers concrets à venir pour renforcer l'attractivité des territoires

- Création d'une nouvelle gare TGV
- Réouverture aux voyageurs de la liaison ferrée Chartres – Orléans
- Développement d'une zone d'activités interdépartementale de 200 ha
- Soutien particulier aux pôles de compétitivité Cosmetic Valley, Elastopole, S2 E2, DREAM Eaux et Milieux, Shop Valley et Polepharma.



Développer des expertises communes et partagées

Devant l'importance grandissante du champ des compétences aujourd'hui dévolu aux départements et à la nécessité de disposer de réelles expertises, le Loir-et-Cher, l'Eure-et-Loir et le Loiret ont décidé d'accroître la mutualisation de certaines d'entre-elles.

Ce choix de rassemblement des savoirs est d'autant plus capital que **les domaines concernés sont stratégiques dans le développement territorial :**

- Partager les pratiques en matière de **gestion du foncier afin d'assurer un aménagement cohérent** entre logement, activités économiques, agriculture et espaces naturels.
- **Identifier et spécialiser des services et référents juridiques** notamment dans les domaines du droit commercial et des sociétés, du droit de la propriété intellectuelle, du droit pénal... Afin, notamment, de réduire les recours à des prestataires extérieurs et les coûts s'y rapportant.
- **Renforcer les liens territoriaux** (offrir une meilleure continuité territoriale et un meilleur service aux usagers) et identifier des **spécificités et des spécialistes en matière de voirie**.
- Poursuivre et développer le partenariat dans le domaine de l'archéologie préventive initié par les départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir en partageant l'expérience commune avec le Loir-et-Cher.
- **Préserver et valoriser la ressource humaine des trois collectivités** pour conserver les expertises métiers et faire face au vieillissement des collaborateurs.

Le développement d'expertises communes et le partage de compétences représentent clairement un double bénéfice pour les habitants des trois départements : l'amélioration et la diminution du coût des services publics.

De plus, cette volonté des trois Présidents de Conseils Généraux permet **d'offrir aux territoires des atouts importants face aux défis des années à venir, notamment avec la mise en place de l'Acte III de la décentralisation.**

Quelques chantiers concrets à venir pour mettre en commun et partager les expertises

- La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- Définition des domaines opérationnels d'intervention pouvant être commun aux trois départements en matière de voirie (viabilité hivernale, utilisation d'une centrale d'enrobés, fauchage...)
- La création possible de structures communes en matière d'aménagements fonciers et d'outils d'intervention.



Optimiser et mutualiser les moyens et pratiques

Le troisième axe de cette convention tripartite vise à identifier et mettre en commun les bonnes pratiques de gestion courante. Ainsi l'objectif clairement affiché par les trois départements est celui de l'efficience au service de la collectivité.

Dans cet esprit, le Loir-et-Cher, l'Eure-et-Loir et le Loiret souhaitent axer leurs efforts sur les chantiers suivants et **devenir dans les années à venir des références en termes de gestion des responsabilités territoriales** :

- **Améliorer la performance de l'achat public** via la concertation permanente sur les calendriers d'achat et les groupements de commande.
- **Mobiliser ensemble les financements** lors des achats mais aussi dans l'octroi de financements pour la collectivité via la mise en place d'une notation financière conjointe pour le marché obligataire et extra-financière pour les « fonds éthiques ».
- **Observer et partager les informations sur les besoins médico-sociaux** en matière d'offre de prise en charge, de création, d'extension, de transformation et de capacité d'établissements spécialisés. **Mener conjointement le contrôle de l'ensemble des établissements médico-sociaux.**
- **Examiner les modalités d'un rapprochement des dispositifs d'action sociale** dans le but de définir des offres performantes et répondant aux attentes des habitants.
- **Mettre en place une politique commune de contrôle de gestion** pour une meilleure efficacité au meilleur coût.
- **Echanger sur les pratiques en matière de documentation** et de transmission d'informations, de marchés publics, budgets, métiers et missions.
- **Optimiser la vie dans les collèges** : patrimoine bâtementaire, restauration scolaire, outils éducatifs...
- **Mettre en commun l'ensemble des études et prospectives** élaborées sur chacun des territoires.
- Mise à plat des partenariats de chaque département afin d'échanger sur les conventionnements en cours et sur la recherche de mutualisation des moyens.

Quelques chantiers concrets à venir pour mettre en commun et partager les expertises

- Elargissement possible du projet de centrale d'achats du Loiret aux deux autres départements.
- Création d'un pool d'audit et d'inspection d'établissements médico-sociaux et définition d'un corpus commun de contrôle et d'évaluation.
- Restaurations scolaires : Réflexions sur l'approvisionnement en circuits courts et sur la création d'un club des cuisiniers.



La gouvernance, les échéances.

Quelle gouvernance ?

Pour permettre à cette union d'évoluer rapidement et efficacement, **les trois Conseils généraux ont opté pour la mise en place d'une gouvernance rassemblant à chaque échelon des représentants de chaque territoire.**

Ainsi quatre entités de gouvernance distinctes ont été élaborées :

- ***L'Assemblée des 100*** : composée des conseillers généraux des trois départements et des trois directeurs généraux des services, cette instance « législative » **se réunira chaque année au mois de juin pour définir les orientations politiques et évaluer la mise en œuvre des actions.**
- ***Le comité de pilotage*** : rassemblant les trois Présidents de Conseils généraux et les trois directeurs généraux des services, **ce comité tiendra deux réunions annuelles, dont une précédant l'Assemblée des 100, pour impulser les orientations à donner au partenariat.**
- ***Le comité technique*** : **les trois directeurs généraux des services et vingt chefs de projet se retrouveront à minima deux fois par an pour préparer le comité de pilotage, identifier les décisions stratégiques nécessitant une prise de décision et dresser un premier bilan des actions engagées.**
- ***Les groupes projet*** : chaque groupe de projet sera placé sous le pilotage d'un des trois Conseils généraux qui désignera un Vice-Président et un chef de projet pour conduire les travaux. **Pouvant faire intervenir plusieurs membres externes ou internes pour leur expertise, le groupe conduira les réflexions nécessaires à élaborer des propositions d'actions à soumettre au comité technique.** Les réunions de groupe se tiendront sur l'initiative du chef de projet. Coté outils, des fiches de suivi de projet seront fournies et un forum sera bientôt mis en place.

Les prochaines échéances

Soucieux d'offrir rapidement une visibilité aux habitants et d'élaborer rapidement un plan d'actions répondant aux ambitions des trois départements et à l'urgence créée par l'Acte III de la Décentralisation, les trois Présidents de Conseils généraux ont opté pour une première Assemblée des 100 le 3 juin prochain, lors de laquelle des premières réalisations concrètes et orientations seront présentées.



Le lundi 8 avril 2013
Forum « Fédérer les forces territoriales »

**Le Loir-et-Cher « passe à la pratique »
et expose son projet commun avec l'Eure-et-Loir et le Loiret**

Blois, le 8 avril 2013 – Depuis septembre 2012, le Conseil général du Loir-et-Cher a mis en place **Loir-et-Cher 2020***, une démarche prospective pour offrir au département des pistes concertées de développement et ainsi positionner le territoire au sein des grands enjeux nationaux à venir. Mais conscient que les solutions aux problématiques à venir doivent très souvent être le fruit d'un travail d'échanges, Maurice Leroy, Président du Conseil Général du Loir-et-Cher a souhaité étendre les réflexions et les actions avec les Présidents des deux départements voisins : l'Eure-et-Loir et le Loiret.

Forum « Fédérer les Forces Territoriales », un moment fort de Loir-et-Cher 2020*

Le Conseil général du Loir-et-Cher a souhaité convier l'ensemble des forces vives territoriales afin de présenter et rendre public la convention unissant le département, l'Eure-et-Loir et le Loiret. **Au-delà d'une signature publique, le forum « Fédérer les forces territoriales » est un moment clé au sein de la démarche Loir-et-Cher 2020*** car il symbolise le « passage à l'action » dans la recherche de solutions novatrices pour répondre aux impératifs budgétaires et à la mission de service public.

Élus et citoyens mobilisés

Plusieurs centaines de personnes sont attendues pour partager ce moment historique entre trois départements clés de la Région Centre : citoyens, élus départementaux et régionaux, collectivités territoriales, services de l'État départementaux et régionaux, maires, acteurs institutionnels, chambres et organismes consulaires départementaux et régionaux, établissements publics et parapublics, Club Loir & Cher 2020...

Créer un véritable « Centre d'avenir »

Bien plus qu'une démarche institutionnelle, cette union des forces et des compétences territoriales fait l'objet d'un engagement contractuel pour mettre en symbiose les moyens et compétences respectives de chaque département autour de trois axes fondateurs : **renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires, développer des expertises communes et partagées, optimiser et mutualiser les moyens et pratiques.**

CONTACTS PRESSE :

Publics & Relations – Xavier YVON / Fanny BEZOL – 01 45 72 23 61 / 01 45 72 23 91
xavier.yvon@lesatelierscorporate.com / fanny.bezol@lesatelierscorporate.com

Conseil général du Loir-et-Cher
Amélie LATASTE – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr
Directeur de la communication, Guillaume Néron-Bancel, guillaume.neron-bancel@cg41.fr



Loir et Cher 2020*

Synthèse de l'Atelier Intelligence Territoriale

Le but du regroupement des forces du territoire, c'est :

- Faire preuve de simplification et de modernité
- Réduire le nombre d'acteurs, modifier les périmètres et revoir le nombre de guichets et raccourcir les process.

La question des moyens

Constats des participants

Le problème n'est pas un manque de moyens, mais ils apparaissent :

- dispersés, souvent étriqués, et mal répartis
- créateurs de lourdeurs (délais, complexité, avis multiples) alors qu'ils devraient être source de rapidité, de facilitation, de solution
- pas toujours accessibles ⇒ d'où la demande de guichets uniques, de lieux uniques, de dossiers uniques, plateformes uniques, etc.
- (relativement) inopérants = sinon pourquoi serait-on en tel manque d'ingénierie ?

Les moyens ne seraient-ils pas devenus un but en soi, et finalement un problème, alors qu'on attend d'eux qu'ils ne soient qu'une solution... ? Proximité devrait pourtant aller de pair avec simplicité...

Que demandent les participants concernant les moyens :

- que ça coûte moins cher
- que ça soit simple pour aller plus vite
- mutualiser et partager
- compétences et professionnalisme

Deux exemples

1. En Loir-et-Cher, un Observatoire existe. Pourquoi financer d'autres moyens d'observation qui vont d'ailleurs observer ... les mêmes choses ? Un seul Observatoire au service de tous les acteurs ne serait-il pas suffisant ? Les budgets contraints actuels permettent-ils encore les doublons existants ?
2. Le médico-social et le social : il faut les regrouper et avoir un opérateur commun



La question de l'architecture territoriale en Loir et Cher

Constats des participants

Des espaces de projets et de gestion trop petits, donc impuissants

Trop d'entités génèrent la paralysie : il devient impossible de passer de la réflexion à l'action !

Que demandent les participants concernant l'architecture territoriale en Loir-et-Cher ?

3 à 5 « grands » territoires infra départementaux, qui seraient un « mix » d'EPCI et de Pays : les « *EPC Pays* » qui devraient a minima :

- avoir chacun un SCOT
- avoir (au moins) une zone d'entreprises à haut degré de service
- prendre les compétences « classiques » des Communautés de Communes plus d'autres : économie, tourisme, gestion des ressources naturelles, environnement et paysages, mobilité, économie résidentielle.
- disposer d'une équipe (mixte) d'ingénierie des projets
- organiser des votations citoyennes

La question des relations avec les partenaires

Constats des participants

Le travail entre les partenaires locaux est lourd, lent, pas assez productif.

Avec l'État

- Favoriser des rencontres périodiques non seulement entre le Préfet et le PCG, mais aussi entre les comités de direction opérationnelle
- Autre proposition : y associer les EPCI de façon régulière

Avec les autres départements

Les 3 premiers domaines qui devraient être traités en « interdépartemental »

- La prospective territoriale et la stratégie de développement du territoire
- La gestion du foncier
- Le numérique et le THD



Que faire dès maintenant à l'échelle du département ?

1. Les « évidences »

- Faire monter les compétences opérationnelles des communes vers les communautés de communes
- Supprimer les Syndicats excédentaires et surnuméraires
- Fusionner les services collèges et lycées, les services restauration scolaire

2. Les « ruptures » : des propositions fortes

- Fusionner les communes de moins de 1000 habitants,
- Financer les EPCI uniquement
- Supprimer la clause générale de compétence et les financements croisés
- Instaurer un système fédéral départemental : les conseillers départementaux sont issus des EPCI (suppression des cantons)
- Une structure interdépartementale de formation des élus locaux et des personnels

Conclusion

Un processus doit se mettre en marche,

- Une demande de signes forts, de rupture, d'audace et de Leadership
- Nécessité d'afficher clairement une réorganisation opérationnelle du territoire départemental
- Afin d'affirmer la compétitivité du Loir-et-Cher

Un nouveau rôle pour le Conseil Général

- être le **régulateur** et l'**animateur** du Territoire : organiser les *EPC Pays*, les chefs de file, les regroupements, les fusions, les mutualisations, la répartition des moyens, la suppression des financements croisés, ...
- être l'**ingénieur** du Territoire : aménager et coordonner les actions publiques des acteurs

La question reste posée des rapports entre la Région et un département aux EPCI plus grands et plus forts ?

